



## CHARTRE DU CONSEIL DU NAUTISME DES SABLES D'OLONNE

*Charte adoptée par le Conseil Municipal du lundi 30 novembre 2020*

### **PRÉAMBULE**

La Ville des Sables d'Olonne s'est progressivement développée pour être aujourd'hui une station nautique de référence sur le littoral Atlantique, avec la singularité d'être la cité du Vendée Globe, épreuve internationale de voile autour du monde.

Forte de cette situation et du dynamisme des acteurs locaux, la Ville des Sables d'Olonne nourrit l'ambition de devenir à moyen terme une capitale du nautisme en France et en Europe. Cette ambition repose notamment sur une offre variée et innovante en matière d'activités nautiques, la valorisation touristique du territoire à travers le nautisme, une économie nautique dynamique, des formations professionnelles associées ainsi que l'accueil d'événements nautiques d'envergure, le tout au sein de structures adaptées.

Dans ce contexte et afin de changer de dimension en fédérant tous les acteurs locaux, la Ville a fait réaliser une étude prospective entre octobre 2019 et octobre 2020. Il s'agissait d'identifier les forces et les faiblesses de notre territoire en matière nautique, pour poser les bases d'un schéma directeur de développement du nautisme aux Sables d'Olonne dans les années à venir.

A la suite d'un diagnostic reposant notamment sur 65 entretiens puis d'une phase de concertation avec 6 tables rondes, 13 axes ont été proposés par les cabinets de conseils ayant accompagné la Ville, dont celui de « Créer un conseil du nautisme » en matière de gouvernance.

En effet, lors de l'étude et notamment des tables rondes, les acteurs nautiques ont précisé ne pas être assez fréquemment ensemble « autour d'une table » pour évoquer les problématiques nautiques du territoire et travailler ensemble les projets.

Aussi, la Ville propose, pour favoriser la concertation au sein du milieu du nautisme sablais et par délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2020, de créer un conseil stratégique à même d'être consulté sur toute question relative au nautisme, regroupant toutes les forces vives et institutionnelles intervenant dans le domaine.

Le rôle, les objectifs, le périmètre, la composition et les modalités de fonctionnement de ce Conseil du nautisme sont définis par la présente charte.

## **1 - RÔLE ET OBJECTIFS**

Le Conseil du Nautisme est une instance consultative visant à éclairer le conseil municipal dans la définition et le suivi de la stratégie nautique du territoire, dans une perspective d'optimisation et de développement, l'intérêt général primant sur les intérêts particuliers des différents membres.

Ses objectifs sont les suivants:

- ✓ Établir un lieu de dialogue et d'échanges constructifs;
- ✓ Étudier les axes stratégiques de la politique nautique du territoire de façon concertée;
- ✓ Suivre sa mise en œuvre et mobiliser l'expertise de ses membres dans l'instruction des projets ;
- ✓ Émettre des avis préalables et/ou faire des propositions avant les travaux des commissions municipales et du conseil municipal;
- ✓ Veiller au respect des rôles de chacun des acteurs du nautisme ;
- ✓ Si nécessaire, faire de la médiation entre les acteurs du nautisme.

Le Conseil pourra être consulté par ses membres sur toute question ou projet intéressant les services publics en lien avec le sujet du nautisme. Il pourra en outre émettre auprès de l'équipe municipale toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel il a été institué.

## **2 - PÉRIMÈTRE**

Le Conseil du Nautisme se prononcera uniquement sur des sujets qui auront un lien direct avec la pratique des activités sportives et de loisirs en mer ou sur les plans d'eau des Sables d'Olonne, ainsi qu'avec les sites de pratiques sur le territoire de la commune, et notamment :

### **Activités sportives et de loisirs en mer ou sur les plans d'eau aux Sables d'Olonne :**

- Voile sous toutes ses formes et sur tous les supports
- Surf et disciplines associées
- Canoë-Kayak
- Wave-Ski
- Pirogues Va'a
- Plongée
- Longe Côte
- Nage en eaux libres
- Pêche
- Activités radiocommandées

### **Les sites de pratiques sur le territoire de la commune :**

- Le milieu naturel à partir du trait de côte vers l'océan
- Port Olona
- Base de Mer
- Institut Sport Océan
- Lac de Tanchet
- Bassins des Chasses

Les pratiques et sites indiqués ci-dessus ne sont pas exhaustifs. Les membres du Le Conseil du Nautisme pourront si nécessaire solliciter la Ville des Sables d'Olonne pour préciser leur périmètre de réflexion pour des sujets particuliers.

## **3 - COMPOSITION**

Le Conseil du Nautisme a pour vocation d'être une instance représentative de l'écosystème nautique présent sur le territoire sablais, tout en veillant à ce que son dimensionnement permette le débat et son bon fonctionnement. Les membres de ce Conseil du Nautisme, se déclinant en collèges et en sous-groupes, participent tous au développement du nautisme aux Sables d'Olonne.

| <b>Collèges</b>   | <b>Sous-groupes</b>                                       | <b>Membres du CCN</b>   | <b>Nombre de représentant(s)</b> |
|---|---|---|----------------------------------|
| <b>Acteurs publics</b>                                      | <i>Collectivités territoriales</i>                        | Ville des Sables d'Olonne   | 4                                |
|   |   | Les Sables d'Olonne Agglomération   | 2                                |
|   |   | Conseil Départemental de la Vendée  | 1                                |
|   |   | Conseil Régional des Pays de la Loire   | 1                                |
|   | <i>Sociétés locales avec acteurs publics majoritaires</i> | SPL Destination Les Sables d'Olonne   | 1                                |
|   |   | SAEM Les Sables d'Olonne Plaisance  | 1                                |
|   |   | SAEM Les Sables d'Olonne Développement  | 1                                |
|   | <i>Autres acteurs publics</i>                             | Délégation à la mer et au littoral - DDTM Vendée                                | 1                                |
|   |   | Chambre de Commerce et d'Industrie  | 1                                |
|   |   | Conseil Portuaire   | 1                                |
|   |   | CREPS des Pays de la Loire  | 1                                |
|   |   | Campus des métiers du Nautisme  | 1                                |
| <i>Acteurs scolaires</i>                                    | Écoles, collèges et lycées publics sablais                | 1   |                                  |
|   | Écoles, collèges et lycées privés sablais                 | 1   |                                  |
| <b>Acteurs associatifs</b>                                  | <i>Associations nautiques sablaises</i>                   | Sports Nautiques Sablais  | 1                                |
|   |   | Les Sables Vendée Course au Large   | 1                                |
|   |   | Olonna Surf Club  | 1                                |
|   |   | Sauveterre Surf Club  | 1                                |
|   |   | Canoë-Kayak Côte de Lumière   | 1                                |
|   |   | SAPOVAYE  | 1                                |
|   |   | Amicale des Plaisanciers de Port Olona  | 1                                |
|   |   | Ensemble des Associations de Plongée  | 1, par tirage au sort            |
|   |   | Ensemble des Associations nautiques du Patrimoine                               | 1, par tirage au sort            |
|   | <i>Autres associations</i>                                | Office du Sport Sablais   | 1                                |
|   |   | Société Nationale Sauvetage en Mer - Antenne LSO                                | 1                                |
| ARMADA  |   | 1   |                                  |
| <b>Acteurs privés marchands et monde économique sablais</b> | <i>Entreprises de construction bateaux</i>                | Personne physique tirée au sort après candidature                               | 2                                |
|   | <i>Écoles de surf</i>                                     | Personne physique tirée au sort après candidature                               | 2                                |
|   | <i>Autres professionnels du nautisme sablais</i>          | Personne physique tirée au sort après candidature                               | 2                                |
| <b>Pratiquants réguliers d'activités nautiques</b>          | <i>Pratiquant Voile</i>                                   | Personne physique tirée au sort après candidature                               | 1                                |
|   | <i>Pratiquant Glisse</i>                                  | Personne physique tirée au sort après candidature                               | 1                                |
|   | <i>Pratiquant autres activités nautiques</i>              | Personne physique tirée au sort après candidature                               | 1                                |
| <b>Personnalités qualifiées</b>                             |   | Personnes physiques expertes, désignées par le Président du Conseil du Nautisme | 2                                |
|   |   | <b>TOTAL</b>  | <b>41</b>                        |

## 4 - MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

### a) Présidence

Par analogie aux comités consultatifs dont le fonctionnement est défini par l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Conseil du Nautisme est désigné par le Maire.

Le rôle du président :

- Animer les séances plénières du Conseil du Nautisme et coordonner plus globalement les travaux mener par l'instance avec l'appui des services municipaux dédiés
- Être l'interlocuteur de la municipalité (relais des informations et directives municipales d'une part, porteur des projets et avis du Conseil auprès de la municipalité d'autre part)
- Être modérateur en cas de litiges

### b) Désignation des personnes physiques titulaires représentant les personnes morales

Chaque personne morale ou groupe de personnes morales désigne une ou plusieurs personne(s) physique(s) titulaire(s), selon le nombre de représentant(s) précisé ci-dessus, siégeant au Conseil du Nautisme. En cas de modification des représentants titulaires pendant le mandat du Conseil du Nautisme, les personnes morales doivent en informer le Président.

En cas d'empêchement lors de la tenue du Conseil du Nautisme, un représentant titulaire pourra se faire représenter.

### c) Désignation des personnes physiques représentants le collège des acteurs privés marchands et du monde économique nautique sablais, ainsi que celui des pratiquants libres d'activités nautiques

La Ville effectuera une campagne d'informations préalable afin de générer des candidatures de personnes physiques souhaitant siéger au Conseil du Nautisme.

Les conditions de candidature sont les suivantes :

- avoir 18 ans
- habiter à titre principal aux Sables d'Olonne
- ne pas siéger dans un comité consultatif de quartiers
- ne pas être élu au conseil municipal
- ne pas être agent des collectivités Ville et Agglomération des Sables d'Olonne
- attester sa qualité de (au choix) :
  - dirigeant d'une entreprise de construction de bateaux domiciliée aux Sables d'Olonne
  - dirigeant d'une école de surf domiciliée aux Sables d'Olonne et autorisée à enseigner par la Ville
  - dirigeant d'une autre entreprise nautique domiciliée aux Sables d'Olonne
  - pratiquant régulier de voile
  - pratiquant régulier de glisse
  - pratiquant régulier d'une autre activité nautique

La Ville procédera à un tirage au sort de ces représentants titulaires, ainsi que des remplaçants en cas de démission.

### d) Modification des représentant(s), démission, absences

En cas de démission d'un représentant, celui-ci remplacé selon les modalités présentées ci-dessus.

Trois absences consécutives valent démission du Conseil du Nautisme.

## e) Organisation

Le Conseil du Nautisme sera organisé autour de plusieurs strates de dialogues permettant de distinguer ce qui relève de la stratégie globale et de son suivi, d'une part, des projets spécifiques ayant un ancrage opérationnel plus fort, d'autre part.

- Les séances plénières
  - Réunies 4 fois par an, elles constitueront les rendez-vous majeurs du Conseil du Nautisme.
  - Finalité :
    - Temps de partage autour de la stratégie nautique
    - Dialogue avec les représentants de la municipalité
    - Émission d'avis et de propositions formelles à la demande de la municipalité ou sur saisine du Conseil du nautisme
    - Rendre compte de ses travaux à la municipalité
  - Composition : Ensemble des membres du Conseil du Nautisme
- Les groupes thématiques
  - Réunis au moins une fois par trimestre ou autant que de besoin, les groupes thématiques sont constitués en déclinaison de la stratégie nautique, sur proposition du Conseil.
  - Finalité :
    - Engagement d'un collectif autour d'un projet structurant pour la stratégie nautique (ex. : Réaménagement du port, Restructuration de la base de mer, Acculturation du jeune public sablais à la culture nautique, etc.)
    - Émission d'orientations spécifiques au projet
    - Suivi de l'avancement du projet
    - Rendre compte de ses travaux auprès de l'instance plénière
  - Composition : groupe restreint (8-10 personnes) issu des membres du Conseil du nautisme. Des experts peuvent être associés et/ou consultés dans le cadre des travaux des groupes.
- Les groupes ad'hoc
  - Possibilité offerte de créer des groupes temporaires basés sur un besoin conjoncturel (événement ou consultation ponctuelle sur un sujet)
  - Finalité :
    - Analyser un sujet spécifique et émettre un avis ou une proposition d'action
    - Superviser une action ponctuelle
  - Composition : groupe restreint (8-10 personnes) issu du Conseil du nautisme. Des experts peuvent être associés et/ou consultés dans le cadre des travaux du groupe.
- La gestion courante
  - Le Conseil du nautisme est assisté dans ses travaux par l'expertise technique et administrative de la Ville et notamment de sa Direction des Sports et du Nautisme

## f) Communication

Les travaux du Conseil du nautisme sont parties intégrantes de la stratégie nautique de la Ville. Dans ce cadre, les documents émanant de cette instance sont réputés être des documents issus de la Municipalité. En conséquence, toute communication du Conseil du nautisme doit être validée par la Ville.

## 5 - DURÉE

Le présent Conseil du nautisme est créé sur la durée du présent mandat municipal 2020-2026.